

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Extrait :</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 22 Votants : 29</p>	<p>Séance du 23 novembre 2022</p> <p>Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Pascale FOURNIER, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, M. Damien LEFORT, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Katy BORREGO, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, Mme Virginie KERGOT, M. Jean-Louis FONTBONNE</p>
<p>Délibération : N° DEL 2022 093</p> <p>OBJET : AVENANT À LA CONVENTION CADRE ET D'OBJECTIFS DU CENTRE SOCIAL ARMAND LANOUX 2022 - 2023</p>	<p>Étaient absents M. Didier DELDON, M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Marc DERDERIAN</p> <p>Ont donné pouvoir Céline CLAUDE (pouvoir à Leila MECHTAR) Joséphine CALTAGIRONE (pouvoir à Katy BORREGO) Isabelle CHAUVE (pouvoir à Marlène ESTEVEZ) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO) Jean-Louis ROUSSET (pouvoir à Séverine REYNAUD) Anne-Marie GAUDENCIO (pouvoir à Virginie KERGOT)</p> <p>Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE</p>

Rappel et référence(s) :

Vu la délibération n°DEL-2022-032 du conseil municipal du 23 mars 2022, relative aux « conventions cadres et d'objectifs ».

Contenu :

Le centre social Armand LANOUX a été confronté à de sérieuses difficultés nécessitant la mise en œuvre d'un plan de restructuration important. Les mesures structurelles déployées ont visé à garantir la pérennité de l'équipement et l'exercice de ses missions et activités, notamment celles liées au projet social de l'association.

Afin de favoriser la réussite d'un nouveau projet social sur le territoire, il a été convenu entre les parties d'assurer sur l'exercice 2022 un suivi spécifique et renforcé. Ainsi, une mission de pilotage du centre social adossé à un collectif de transition permettra de mobiliser les acteurs locaux dans le projet de territoire et d'assurer le cas échéant les ajustements nécessaires à son succès.

Cette mission d'appui comporte 4 axes :

- la mise en œuvre opérationnelle du pilotage de l'association,
- l'accompagnement des élus du Conseil d'Administration,
- la supervision de l'équipe professionnelle,
- la contribution au pilotage de la structure du projet social en lien avec le conseil d'administration et la direction.

En parallèle de cette mission, l'arrivée d'une nouvelle directrice a permis de réaliser un important travail de structuration de l'équipement notamment sur la question RH, la gouvernance, et l'animation globale sur le quartier en s'appuyant sur le diagnostic et les préconisations de cette mission.

Dans ce nouveau contexte, il s'agira de tracer de nouvelles perspectives :

- assurer un pilotage dans ce contexte d'amélioration,
- accompagner la gouvernance et ouvrir les instances,
- reconstruire un projet social porteur d'engagement.

Point financier :

C'est dans ce cadre que les partenaires se sont engagés - la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire, le conseil départemental de la Loire, L'État et la ville de Rive de Gier - à verser des subventions pour l'intervention de la mission d'appui au collectif de transition.

Les subventions seront versées au centre social Armand Lanoux qui reversera le montant alloué au prestataire RCC.

Une subvention de 5 000 euros sera versée au centre social Armand Lanoux par la commune.

Il est précisé que le coût est inscrit au budget au compte 5COH-011-422-6574

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant légal à signer l'avenant à la convention cadre et d'objectifs du centre social Armand Lanoux tel que présenté, ainsi que tout document afférent.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

**Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance,
pour copie conforme,**

Envoyé en préfecture le 29/11/2022
Reçu en préfecture le 29/11/2022
Publié le 
ID : 042-214201865-20221123-DEL_2022_093-DE

Le Maire,

Le secrétaire

Julien CHANELIERE